



Ancienne dette et courriers huissiers

Par **miche0606**, le **13/09/2016** à **01:35**

Bonjour
Nous vivons un véritable cauchemar. Depuis 2015 nous recevons des courriers de Intrum justitia nous réclamant une dette de crédit. Nous n'avons pas fait de crédit depuis 1988 chez cetelem. ET NULLE PART AILLEURS jusqu'en 2013. Cela fait 5 ans que nous habitons dans notre nouveau logement et n'avons rien reçu avant ni même les années précédentes. Dans les premiers courriers ils nous disent qu'ils détiennent un acte d'exécution et dans un autre qu'une procédure pourrait être engagée auprès du tribunal etc... Nous n'avons jamais reçu de courrier ou d'huissier durant ces années pour un quelconque titre exécutoire. Ni lettre recommandée. Puis un courrier d'huissier du 4 novembre 2015 nous disant que nous nous exposons à une procédure d'assignation devant le tribunal???? Alors titre exécutoire ou pas? (huissier de Belfort) puis cette semaine un autre huissier de Douai qui nous demande règlement amiable et enfin du même huissier un Transport de l'huissier à domicile. Nous ne savons plus de quelle dette il s'agit, ils nous ont présenté en 2015 un document de 2007 ? nous n'avons pas fait de crédit depuis 1988 jusqu'à 2013. Nous sommes perdus.... Depuis juillet 2016, nous sommes en dossier de surendettement commencé le 15 juillet par accord et décision du tribunal. Bien entendu cette dette n'y figure pas car nous n'avons jamais répondu à ces courriers sachant qu'ils ne correspondaient pas à nos dates de crédits. MERCI DE NOUS CONSEILLER ... Des retraités malheureux.

Par **chaber**, le **13/09/2016** à **07:04**

bonjour
Commencez par lire le lien ci-dessous.
[citation]http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.V9eGHZU4LYV[/citation]
Pas d'effolement, phase d'intimidation
Vous conservez tous ces courriers, et notez les dates et heures si harcèlement

téléphonique.rnrnSans aucun commentaire, ni engagement quelconque vous demandez par LRAR le titre exécutoire à votre encontre. Il est très vraisemblable vu la balade d'Intrum Justitia en divers huissiers qui n'ont aucun pouvoir en dehors de leur département et dont le but est l'intimidation.rnrnTenez nous informer de la réponse.

Par **miche0606**, le **13/09/2016 à 11:28**

Merci pour votre réponse. Il nous disent qu'il vont envoyer un huissier de notre région vendredi, nous attendons donc , nous vous tiendrons au courant MERCI BEAUCOUP

Par **Visiteur**, le **13/09/2016 à 13:32**

Bonjour,rnVotre dette daterait donc de 28 années ?rnVisiblement vous avez affaire a des spécialistes du harcèlement qui sont rémunérés sur ce qu'ils récupèrent ou rachètent des dettes à bas prix.rnMenace d' huissier de votre région...il ne peut valablement agir que s'il a un jugement rendu à votre encontre ...avez vous été convoqué devant un tribunal ou y a-t-il eu une ordonnance d'injonction de payer ? rnSi ce n'est pas le cas c'est du bluff et tous les termes et menaces qui employeront ne valent rien.

Par **miche0606**, le **13/09/2016 à 14:00**

Non, nous n avons rien reçu pas de jugement et ca fait depuis 1994 que nous sommes dans la régionrnmerci de vous être intéressé à notre soucis qui mine notre santé.rnIls nous ont debut 2015 envoyé un papier simple N) contrat etc...Mais qui n'est pas un contrat de crédit ou figurent nos signatures, date et lieu qui ne correspond pas etc...rnmerci

Par **chaber**, le **13/09/2016 à 14:13**

[citation]Il nous disent qu'il vont envoyer un huissier de notre région vendredi, nous attendons donc , nous vous tiendrons au courant [/citation]cela m'étonnerait; mais si visite exigez le titre exécutoire en précisant que vous transmettez le dossier à la DGCCRF et à Que choisir

Par **miche0606**, le **13/09/2016 à 14:20**

Merci encore